



Plus de 150 Burgiens ont participé à la première réunion de quartier de la mandature, le 21 mai à La Reyssouze.

PARTICIPATION

Une démocratie locale à inventer ensemble

La démocratie locale, ça ne s'impose pas ! Ça se construit en lien étroit avec les habitants et tous les acteurs locaux de la ville... La concertation est en marche pour établir une charte de la démocratie locale burgienne.

“Conformément à nos engagements, l'élaboration d'une charte de la démocratie locale à Bourg est sur les rails” précise Benjamin Ziziemsky, maire-adjoint délégué à la Politique de la Ville et à la Démocratie locale. Lancée lors du Conseil municipal du 26 mai, cette démarche a pour objectif de garantir, dans le cadre de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, un dialogue citoyen tout au long du mandat.

“Nous ne voulons pas un texte énonçant de beaux principes... irréalisables dans les faits. C'est pourquoi cette charte sera construite en concertation avec les habitants, commerçants, industriels, associations, pour améliorer ou imaginer de nouveaux outils de démocratie

de proximité, dans le cadre d'un dispositif global et cohérent” souligne Benjamin Ziziemsky.

Etre à l'écoute

Un appel à contribution volontaire est diffusé dans ce magazine et sera disponible dans de nombreux lieux publics burgiens ainsi que sur le site internet de la Ville, afin de recenser les besoins, idées et suggestions des habitants... Objectif : renouer un véritable dialogue, permettre l'implication de tous les citoyens dans la vie de la cité, y compris ceux qui sont le plus éloignés de l'expression démocratique... Ceci peut se faire en diversifiant les lieux de rencontres et d'échanges et en prenant en compte l'avis des habitants : ce sont eux qui connaissent le mieux leur quartier... A l'automne, les contributions des habitants seront recensées et analysées, en vue d'organiser des forums publics, dont une rencontre avec les associations, des assises de la démocratie locale, et de finaliser le texte de cette charte. ■

> Vous trouverez en pages centrales de ce magazine l'appel à contribution volontaire aux habitants de Bourg. Ce questionnaire vous donne la parole : envoyez-nous vos suggestions, vos besoins, vos idées !

AU FIL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/05/08

Une étude sur une salle de sport à Ainterexpo

Pour la première fois, la Ville lance une étude sur l'aménagement d'une salle sportive dans le projet global de restructuration d'Ainterexpo. L'étude analyse toutes les solutions possibles : aménagement d'un hall existant, extension ou création d'un bâtiment nouveau.

Dynamiser le commerce de centre-ville

La loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises offre aux communes la possibilité d'instaurer un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et baux commerciaux, afin de faciliter l'installation et la venue de nouveaux artisans et commerçants et de préserver dans les centres-villes une offre commerciale de proximité diversifiée. Le Conseil municipal a décidé le lancement d'une démarche de réflexion et d'études nécessaires à la mise en place de ce droit de préemption.

SPORT

Subvention exceptionnelle pour l'USB

Afin d'éviter à l'Union sportive bressane Pays de l'Ain la rétrogradation, le Conseil municipal a voté une subvention exceptionnelle. En effet, l'USB a fait l'objet de la part de la Direction nationale du contrôle de gestion de la fédération française de rugby, d'une décision de rétrogradation au niveau inférieur, sauf à apporter des garanties financières permettant d'assumer l'exercice sportif en catégorie supérieure. La Ville et le Conseil général ont accepté de verser à titre exceptionnel une subvention de 120 000 € chacun, en contrepartie d'une convention tripartite avec le club assurant que les collectivités seront associées étroitement à la gestion financière du club. Par ce texte, les collectivités seront associées de près au suivi financier du club avec des engagements respectifs des signataires. La subvention versée par la Ville pour l'année 2008 sera ainsi portée à 306 820 €. Fin juin, la Ville et le club feront le bilan de l'opération et présenteront les perspectives pour l'année 2008/2009 en tenant compte de cette décision exceptionnelle.

ASH • • • FLASH • • • FLAS

Dynacité

Avec un parc locatif de 18 000 logements dans l'Ain, l'Opac est devenue Dynacité et est désormais présidée par Jean-Paul Rodet.

Un site qui monte !

Le site internet de la Ville a enregistré 3 154 connexions distinctes en mars -7 000 de plus qu'en avril- grâce aux résultats des élections donnés en direct !

**Prochaine séance publique du conseil municipal
lundi 30 juin à 18 h 30**